



# LA CAIDP : GENDARME DE L'ACCÈS DES CITOYENS AUX INFORMATIONS ET DOCUMENTS PUBLICS

# I- QU'EST CE QUE LA CAIDP ?

- La CAIDP est créée par la Loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public;
- elle est une autorité administrative indépendante (articles 2 et 3);
- chargée de veiller au respect et à l'application de la loi relative à l'accès à l'information;
- son siège est fixé à Abidjan et peut sur décision du Conseil, être transféré en tout autre lieu du territoire national;
- la CAIDP a compétence sur tout l'étendue du territoire national.

## **II- COMMENT EST CONSTITUÉE LA CAIDP ?**





## 12 MEMBRES

Nommés ès qualité



## DUREE MANDAT

Principe : 6 ans



## 12 MEMBRES

Nommés ès qualité par décret pris en conseil des ministres;  
Ils sont appelés commissaires de l'accès à l'information;

Ce sont :

- Un professionnel de la communication désigné par le Président de la République
- Un député désigné par le Président de l'Assemblée Nationale



## 12 MEMBRES

- Un expert documentaliste désigné par le Premier Ministre
- Un spécialiste des Médias désigné par le Ministre de la Communication
- Un membre désigné par le Ministre chargé de l'Intérieur
- Un membre désigné par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances
- Un membre désigné par le Ministre chargé de la Défense



## 12 MEMBRES

- Un magistrat désigné par le Conseil Supérieur de la Magistrature
- Un avocat désigné par le Barreau
- Un enseignant chercheur en droit désigné par les Universités Publiques
- Un expert des Droits de l'Homme désigné par les organisations de défense des Droits de l'Homme
- Un journaliste professionnel désigné par les Organisations Professionnelles des Médias.



## DUREE MANDAT

- En principe :  
la durée du mandat des membres de la CAIDP est de six (6) ans non renouvelable;
- Exception :  
Exceptionnellement, pour certains commissaires de l'accès à information, le mandat, lors la constitution initiale de la CAIDP, sera de trois (3) ans.



## DUREE MANDAT

- Exception :

Exceptionnellement, pour certains commissaires de l'accès à information, le mandat, lors la constitution initiale de la CAIDP, sera de trois (3) ans. Ce sont :

- Le membre désigné par les Organisations Professionnelles des Médias
- Le membre désigné par les Organisations de défense des Droits de l'Homme
- L'avocat désigné par le barreau



## DUREE MANDAT

Le but recherché à travers ce renouvellement de moitié lors de la constitution initiale de la CAIDP, est d'éviter un renouvellement total des membres.

Toutefois, les commissaires conservent leur mandat jusqu'à la date d'entrée en fonction de leur successeur.

### **III- QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CAIDP ?**

# **3 NIVEAUX D'INTERVENTION**

**A- En tant qu'organe de régulation en matière d'accès à l'information**

**B- En tant qu'organe compétent pour connaître du contentieux**

**C – En tant qu'organe consultatif (Article 34)**



## A- En tant qu'organe de régulation en matière d'accès à l'information

- 1• Au regard des organismes publics
- 2• Au regard de la CAIDP elle-même

# **A- En tant qu'organe de régulation en matière d'accès à l'information**

## **1• Au regard des organismes publics**

- s'assurer du respect par les organismes publics, de l'obligation de désigner, en leur sein, un responsable de l'information;
- s'assurer de la conservation et de la gestion de leurs données par les organismes publics, de manière à favoriser l'exercice du droit des personnes d'accéder à l'information d'intérêt public ;
- S'assurer que les organismes publics diffusent les informations et documents qu'ils détiennent;
- Diffuser, vulgariser les textes relatifs au droit d'accès à l'information d'intérêt public et contribuer à la formation et au renforcement des capacités des responsables de l'information ;
- Demander aux organismes publics la production d'un rapport indiquant le nombre de requêtes reçues et la suite qui leur a été c

# **A- En tant qu'organe de régulation en matière d'accès à l'information**

## **2• Au regard de la CAIDP elle-même**

La CAIDP doit d'abord :

- Elaborer et mettre en œuvre sa stratégie de promotion du droit des personnes d'accéder à l'information et aux documents d'intérêt public ;
- Suggérer des mesures législatives et règlementaires susceptibles de favoriser l'exercice du droit d'accès à l'information.
- Produire son rapport annuel d'activités



## B- En tant qu'organe compétent pour connaître du contentieux

La CAIDP reçoit et examine les recours formés contre les décisions rendues par les organismes publics en matière d'accès à l'information.

- 1• Sa saisine (Article 30)
- 2• Ses pouvoirs (Article 31)



## B- En tant qu'organe compétent pour connaître du contentieux

### 1• Sa saisine (Article 30)

Elle est saisie par voie de requête écrite adressée à son président.  
Elle peut se saisir d'office.



## B- En tant qu'organe compétent pour connaître du contentieux

### 2- Ses pouvoirs (Article 31):

- Pouvoir d'investigation
- Pouvoir d'injonction (mise en demeure)
- Pouvoir d'amende
- Pouvoir d'astreinte



## C – En tant qu’organe consultatif (Article 34)

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de promotion du droit d'accès à l'information d'intérêt public
- Donner des avis et faire des recommandations sur toutes questions relatives au droit d'accès à l'information d'intérêt public

**Elle peut être saisie dans ce cadre par toute personne physique ou morale intéressée**

## **IV- LES DECISIONS DE LA CAIDP**

(Articles 35, 36, 37)



## IV- LES DECISIONS DE LA CAIDP

La CAIDP est saisie par tout intéressé, lorsqu'il n'est pas satisfait d'une décision rendue par un OP en matière de droit d'accès à l'information. La CAIDP procède ensuite à l'examen du dossier et prend une décision :

Elles sont notifiées aux intéressés dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de leur prononcé: par lettre recommandée avec accusé de réception, par porteur contre décharge ou par tout moyen de transmission électronique reconnu par la loi.

Elles sont publiées au journal officiel.



Plus d'informations :  
22 50 17 14 / 22 50 78 35  
[caidp.ci@gmail.com](mailto:caidp.ci@gmail.com)



CREATED  
USING



**POWTOON**  
make it awesome

CREATED USING  
**POWTOON**